



Besançon, le 5 mai 2006

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **LGV Rhin-Rhône Branche Est : Réseau Ferré de France signe un protocole avec les Organisations Professionnelles Agricoles**

A la veille de l'ouverture du chantier de la Branche Est de la LGV Rhin-Rhône, Réseau Ferré de France et les Organisations Professionnelles Agricoles concluent un accord majeur pour l'indemnisation des agriculteurs et fixent des règles claires entre la vie des exploitations et la présence des entreprises de construction. Ce « protocole d'accord sur les conditions de réparation des dommages de travaux publics » est signé le 5 mai par les représentants des Organisations Professionnelles Agricoles représentatives, notamment par le Président de la Chambre régionale d'agriculture, M. André Thévenot, d'une part, et M. Marc Svetchine, Directeur régional Bourgogne Franche-Comté de Réseau Ferré de France d'autre part.

La réalisation de tout grand ouvrage d'infrastructure modifie sérieusement les territoires qu'il traverse. Dans le cas des lignes à grande vitesse, le monde agricole est le premier touché par ces changements en devant céder une emprise significative.

Réseau Ferré de France, maître d'ouvrage de la LGV Rhin-Rhône, s'est préoccupé depuis le début de ces impacts. Dès les sondages de reconnaissance, en 2003, un accord a été signé avec les Organisations Professionnelles Agricoles pour fixer les règles d'indemnisation pour ces opérations. Ensuite, en 2004, un nouveau protocole a régi les besoins d'occupation temporaire des terrains. L'an dernier, pour Réseau Ferré de France, les services des Domaines ont conclu un protocole spécifique pour la LGV sur le barème des acquisitions de terrains agricoles.

Cette année, les travaux étant sur le point de commencer, un dernier protocole a été négocié pour définir l'ensemble des réparations qui seront nécessaires dans la phase de réalisation de l'ouvrage. Les organisations agricoles se sont attachées à faire valoir l'ensemble des préjudices induits par les travaux (allongements de parcours, rupture d'unité d'exploitation, modification de réseaux hydrauliques,..). Elles ont également défendu les préjudices indirects qui pèsent sur les exploitants conduits à modifier leur activité. Enfin, soucieuses de favoriser une réalisation équilibrée de ce grand projet, elles ont recherché les modalités optimum d'accord rapide entre chaque agriculteur et Réseau Ferré de France.

Ce protocole, appelé de Dommages Travaux Publics, va donner à tous des règles claires et identiques sur l'ensemble du tracé dans la libération des emprises et durablement prendre en compte les impacts inévitables des travaux comme de l'ouvrage fini.

Signé le 5 mai 2006, cet accord bénéficiera d'un suivi régulier permettant d'apprécier ensemble sa bonne application et d'éventuelles adaptations durant tout le projet.

Contact presse : Valérie LEPINAY – Tél : 03 81 21 37 37